

EXERCICE INTÉGRAL DE L'OPTION DE SURALLOCATION POUR ENVIRON 52,5 MILLIONS D'EUROS

SUCCÈS DE LA TRANSACTION AVEC UN MONTANT FINAL DE 402,5 MILLIONS D'EUROS

COMMUNIQUE DE PRESSE
MERIGNAC, FRANCE – 12 JUIN 2024

Exosens SA (Compartiment A, code ISIN FR001400Q9V2, sous le symbole « EXENS »), une société de haute technologie spécialisée dans la fourniture de composants technologiques critiques d'amplification, de détection et d'imagerie, annonce ce jour que J.P. Morgan SE a exercé, pour le compte des Banques, l'option d'achat de 2 625 002 actions existantes consentie par HLD Europe, Invest Prince Henri et Invest Gamma (l'« Option de Surallocation »), au prix d'introduction en bourse de 20 € par action, représentant 15 % des 17 500 001 actions offertes dans le cadre du placement (en ce compris le placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et l'augmentation de capital réservée) et correspondant à un montant total d'environ 52,5 millions d'euros pour l'Option de Surallocation.

L'exercice intégral de l'Option de Surallocation porte le total des actions placées dans le cadre de l'introduction en bourse à 20 125 003 actions ordinaires. Le volume total du placement s'élève ainsi à environ 402,5 millions d'euros. Après l'exercice intégral de l'Option de Surallocation, le flottant est augmenté de 29,96% à 35,13%.

A l'issue du placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et de l'exercice de l'Option de Surallocation, la structure de l'actionnariat d'Exosens sera la suivante :

Actionnaires	Nombre total d'actions	% du capital	% des droits de vote
HLD, dont :	26 778 438	52,73%	52,73%
<i>HLD Europe</i>	21 016 089	41,38%	41,38%
<i>Invest Prince Henri</i>	3 353 623	6,60%	6,60%
<i>Invest Gamma</i>	2 408 726	4,74%	4,74%
Bpifrance Participations	2 285 260	4,50%	4,50%
Flottant	17 839 743	35,13%	35,13%
Actionnaires Minoritaires	3 879 111	7,64%	7,64%
<i>dont M. Jérôme Cerisier, Directeur général*</i>	945 526	1,86%	1,86%
TOTAL	50 782 552	100,00%	100,00%

* En ce compris les actions détenues par l'intermédiaire de la société Kanji Management, intégralement détenue par M. Jérôme Cerisier.

Cet exercice intégral de l'Option de Surallocation met fin à la période de stabilisation qui a débuté le 7 juin 2024 (après la publication des résultats du placement privé réalisé par Exosens dans le cadre de son introduction en bourse).

Au sens du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et du règlement délégué n°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, concernant les conditions applicables aux

programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, aucune activité de stabilisation n'a été réalisée par J.P. Morgan SE agissant en tant qu'agent de stabilisation sur les actions ordinaires d'Exosens dans le cadre de la première admission aux négociations sur Euronext Paris.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'AMF le 31 mai 2024 sous le numéro 24-188, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 22 mai 2024 sous le numéro I. 24-010, (ii) d'un supplément au document d'enregistrement approuvé le 31 mai 2024 sous le numéro I. 24-011 et (iii) d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès du Groupe à l'adresse suivante : Exosens, 18 Avenue Pythagore, 33700 Mérignac, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Exosens (<https://www.exosens.com/>).

Le Groupe attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions d'Exosens.

A PROPOS D'EXOSENS :

Accompagnée par le Groupe HLD depuis 2021, Exosens est une entreprise de haute technologie, avec plus de 85 ans d'expérience dans l'innovation, le développement, la fabrication et la vente de technologies dans le domaine de la détection, de la photo-détection et de l'imagerie. Aujourd'hui, elle propose à ses clients des détecteurs et des solutions d'imagerie dont des tubes à ondes progressives, des caméras numériques, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons & gamma et des tubes intensificateurs de lumière. Cela permet à Exosens de répondre à des problématiques complexes dans des environnements extrêmement exigeants en proposant des solutions sur-mesure à ses clients. Grâce à ses investissements soutenus, Exosens est reconnu internationalement comme un innovateur majeur en optoélectronique, avec une production et une R&D réalisées sur 10 sites, en Europe et en Amérique du Nord, et plus de 1 600 employés.

Pour plus d'information : [exosens.com](https://www.exosens.com)

Contact presse :

Pour Exosens

Brunswick group – exosens@brunswickgroup.com

Benoit Grange, + 33 6 14 45 09 26

Hugues Boëton, + 33 6 79 99 27 15

Laetitia Quignon, + 33 6 83 17 89 13

Pour le Groupe HLD

DGM

Charles-Etienne Lebatard : +33 6 14 74 83 08

Etienne Gautier : +33 7 48 15 22 35

Christian d'Oléon : + 33 6 08 49 89 07

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre, et le Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres et au Royaume-Uni, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Exosens d'un prospectus au titre de l'article 3(2) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA,

et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre ou au Royaume-Uni. En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant été approuvé par l'AMF. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. Exosens n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2 du Règlement Prospectus dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA et qui sont aussi (x) des professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou, (y) des personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.